

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2021 - (N° 3397)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2687

présenté par

Mme Muschotti, M. Matras, Mme Grandjean, M. Haury, M. Perrot, Mme Degois, Mme Granjus,
Mme Vanceunebrock, Mme Avia, M. Claireaux, Mme Provendier, Mme Brugnera,
Mme Panonacle, M. Kerlogot, M. Cormier-Bouligeon et Mme Pételle

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 39, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.